



Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes peuvent très largement s'expliquer (secteur privé en 2017)

Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes – au détriment des premières – reviennent de façon récurrente dans les débats sur les inégalités professionnelles. Les écarts sont réels, mais ils peuvent en grande partie s'expliquer par des effets de structure liés notamment aux secteurs d'activité et aux types d'emplois occupés.

Dans *Insee Première* n° 1803 de juin 2020, Simon Georges-Kot (Insee) s'emploie à démontrer l'impact du temps de travail et du type d'emploi occupé dans les écarts de rémunération ⁽¹⁾, et ce en 2017, en France métropolitaine, dans le secteur privé ⁽²⁾. Les femmes gagnent en moyenne 24 467 euros nets par an en équivalent temps plein (EQTP), alors que les hommes gagnent 29 394 euros pour un même volume de travail. Les femmes gagnent ainsi 16,8 % de moins que les hommes.

Simon Georges-Kot observe que « les écarts de salaire entre les sexes pour un même volume de travail se réduisent à un rythme régulier depuis quarante ans ». Pour les seuls salariés à temps complet, l'écart est de 16,3 % en 2017 alors qu'il était de 29,4 % en 1976, soit une baisse de 0,3 point par an en moyenne sur la période. On peut faire l'hypothèse que c'est le résultat des politiques de sensibilisation, des évolutions législatives et d'une réduction des effets de structure.

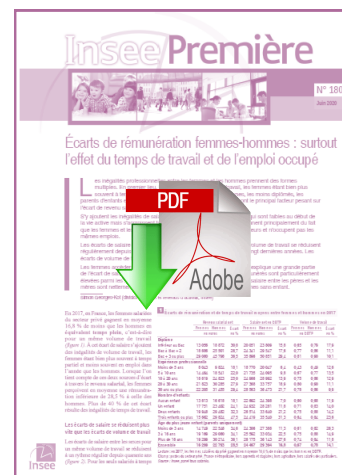
Les écarts de rémunération femmes / hommes augmentent en fonction du diplôme : ils sont de 15,8 % pour les salariés n'ayant pas le baccalauréat et de 29,4 % pour ceux titulaires d'un Bac + 3 ou plus. Les écarts augmentent également avec l'expérience professionnelle : ils sont de 6,4 % avec moins de cinq ans d'expérience professionnelle et de 21,7 % à trente ans ou plus.

Un fort effet lié à l'emploi occupé

Si les inégalités de salaire sont croissantes avec le niveau de diplôme et l'avancement dans la carrière, deux tiers des écarts de salaire entre les femmes et les hommes sont liés à l'emploi occupé. Les femmes occupent des emplois moins variés que ceux des hommes. Les uns et les autres n'exercent pas non plus les mêmes métiers, ne travaillent pas dans les mêmes secteurs ou les mêmes entreprises. Surtout, il y a des « inégalités hiérarchiques » : 17,5 % des postes occupés par les femmes correspondent à des emplois de cadre en 2017, contre 22,8 % pour les hommes. Par ailleurs, Simon Georges-Kot montre que les femmes accèdent plus difficilement aux emplois les mieux rémunérés.

En fin de compte, conclut l'auteur, les écarts de salaire moyen en EQTP entre les femmes et les hommes, pour un même poste, se réduisent à 5,3 % dans le secteur privé en 2017. Dès lors, « la part non expliquée de l'écart ne peut pas s'interpréter comme une mesure de la discrimination salariale, cette part non expliquée pouvant encore refléter des différences de caractéristiques non observées susceptibles de biaiser à la hausse comme à la baisse l'estimation de l'écart de salaire moyen à poste égal ».

L'intérêt de l'étude est de mettre en perspective les salaires nets sur la base d'un EQTP avec le revenu salarial qui prend mieux en compte le volume de travail. En outre, l'étude permet de mesurer l'impact du nombre d'enfants et, pour les parents uniquement, l'impact de l'âge du plus jeune enfant...



(1) – « Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé » (4 p.).
(2)– Hors apprentis et stagiaires, hors agriculture, hors salariés des particuliers.



Les présidents sont le plus souvent un homme maire

Dans une analyse des nouveaux exécutifs intercommunaux ⁽¹⁾, l'AdCF observe un taux de reconduction des présidents sortants plus élevé qu'en 2014. Plus d'un président sur deux conserve son mandat (54,6 %). Le taux est plus élevé dans les communautés d'agglomération (60,6 %) que dans les communautés de communes (53,2 %).

En Mayenne, sur neuf communautés d'agglomération ou de communes, seuls trois présidents sortants ont été réélus : Joël Balandraud (Coëvrons), Philippe Henry (Pays de Château-Gontier) et Bruno Lestas (Bocage Mayennais). D'où six nouveaux présidents : Florian Bercault (Laval Agglomération), Jacky Chauveau (Pays de Meslay-Grez), Christophe Langouët (Pays de Craon), Jean-Pierre Le Scornet (Mayenne Communauté), Gilles Ligot (Pays de l'Ernée) et Diane Rouland (Mont des Avaloirs). Seule cette dernière est élue présidente au terme d'une confrontation avec le président sortant (Daniel Lenoir).

Au niveau national, les présidents sont le plus souvent des maires (86,2 %), et c'est légèrement plus fréquent dans les communautés d'agglomération (87,3 %) que dans les communautés de communes (85,8 %).

En Mayenne, les neuf présidents sont maires de leur commune.

En outre, en France, dans 39,6 % des intercommunalités, le président est élu dans la commune principale. Cela se

vérifie nettement plus dans les communautés d'agglomération (61,1 %) que dans les communautés de communes (33,5 %).

En Mayenne, c'est le cas pour Joël Balandraud (Évron), Florian Bercault (Laval), Philippe Henry (Château-Gontier-sur-Mayenne) et Jean-Pierre Le Scornet (Mayenne) – soit les maires des quatre villes les plus peuplées. Par contre, ce n'est pas le cas avec Jacky Chauveau (Bouère), Christophe Langouët (Cossé-le-Vivien), Bruno Lestas (Désertines), Gilles Ligot (Vautorte) et Diane Rouland (Le Ham).

Dans l'ensemble des intercommunalités, la part de celles présidées par des femmes dépasse tout juste les 11 %. Elle progresse dans les communautés de communes avec un taux de 11,6 % contre 7 % auparavant. Elle est plus faible dans les communautés d'agglomération (7,7 %). Au niveau des régions, la Bretagne (16,7 %) et les Pays de la Loire (18,3 %) affichent la plus forte féminisation des présidences.

Une seule femme présidente d'intercommunalité **en Mayenne** : Diane Rouland. Il y avait eu un précédent entre 2001 et 2008 avec Denise Bichot, maire de Laigné, présidente de la communauté de communes du Pays de Château-Gontier.



Dimanche 13 septembre, sur France 2

Pentagon Papers (2017)

Le dimanche 13 septembre, à 21 h 05, France 2 va diffuser *Pentagon Papers*, film américain réalisé par Steven Spielberg, sorti en 2017. Le film est inspiré de faits authentiques autour de l'un des premiers scoops de l'histoire du journalisme américain. Les « Pentagon Papers » désignent notamment le document « Relations entre les États-Unis et le Viêt-Nam, 1945-1967 : une étude préparée par le département de la Défense », soit plus de 7 000 pages top secret qui dévoilent l'implication politique et militaire des États-Unis dans la guerre du Viêt-Nam de 1955 à 1975.

Nous présentons longuement ce film dans le dossier « [Le journalisme au cinéma](#) », en ligne dans la rubrique « Société », puis « Médias et communication » du site www.ceas53.org

La pensée hebdomadaire

« La mort n'est pas un problème médical, elle est l'issue et le mystère de toute existence humaine. La mort doit être pensée et anticipée : désigner une personne de confiance, écrire ses directives anticipées, c'est peut-être éviter de placer ceux que nous aimons face à des décisions difficiles et douloureuses si nous ne pouvons plus exprimer notre volonté après une maladie ou un accident. »

Jean Leonetti, personnalité politique (Les Républicains), rapporteur de la loi de 2005 et co-rapporteur de la loi de 2016, toutes deux relatives aux droits des malades et à la fin de vie, « [Vincent Lambert]. Il est le symbole de causes qui ne sont pas les siennes », *Le Monde* du 12 juillet 2019.

(1) – Assemblée des Communautés de France (AdCF), « Exécutifs intercommunaux : des analyses cartographiées » – https://www.adcf.org/contenu-article?num_article=5422&num_thematique. Les intercommunalités comprennent les communautés de communes et d'agglomération, les communautés urbaines, les métropoles et l'établissement public territorial du Grand Paris.